



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de BREUILLET

AVIS DU MAIRE

Le Maire de la commune a l'honneur d'informer ses administrés qu'une

RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL

se tiendra

Jeudi 31 mars 2022 à 18 h 00

Salle Multiculturelle.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2022.**
- **Délibérations :**
 1. *Intercommunalité* – Projet Alimentaire Territorial Royan Atlantique : Protocole d'accord avec la SAFER relatif à l'accès à Vigifoncier dans le cadre de la convention cadre : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
 2. *Intercommunalité* – Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : avenant n° 1 à la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la commune de BREUILLET sur le fondement de l'article L 5216-7-1 du CGCT.
 3. *Affaires générales* – Recrutement et déploiement de Conseillers Numériques : avenant n° 1 à la convention entre le groupement de communes « Coclic'O » et Soluris.
 4. *Voirie* – Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune.
 5. *Finances* – Détermination des tarifs pour la signalétique commerciale.
 6. *Finances* – Demandes de subventions pour divers travaux auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.
 7. *Finances* – Attribution d'une subvention à l'association « Club Informatique et Linguistique ».
- **Décisions du Maire.**
- **Questions diverses.**

En Mairie, le 24 mars 2022

Le Maire,
Jacques LYS